



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité :
Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 9 novembre 2021
Qe - 2021/120

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

**Question du groupe Bordeaux en Lutttes
posée par Evelyne CERVANTES-DESCUBES
concernant un service public de l'alimentation.**

Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aide alimentaire et sa distribution, sont directement liées à l'industrie agro-alimentaire. Reposant essentiellement sur les denrées non vendues des grandes surfaces, l'aide alimentaire justifie le système de production alimentaire agro-industrielle en cautionnant une surproduction de denrées pour qu'elles puissent être ensuite fournies aux banques alimentaires, permettant la défiscalisation des produits de ces invendus. Ceux-ci sont ensuite distribués par la main d'œuvre gratuite des associations et maraudes. L'aide alimentaire constitue donc une distribution de ce qui peut s'apparenter à de la "malbouffe" nocive pour la santé, entraînant par exemple des maladies comme le diabète ou des accidents cardio-vasculaires. Dans le même temps, l'agriculture intensive pollue les terres et les eaux de surfaces avec des pesticides et autres intrants.

En France, déjà avant le confinement, 5 millions de personnes dépendaient de l'aide alimentaire. Depuis, ce sont 8 millions de personnes qui ont besoin des associations et collectifs de distribution alimentaire pour se nourrir.

Des solutions existent à l'échelle locale pour à la fois sortir du modèle capitaliste d'aide alimentaire et permettre à tous et toutes d'avoir accès à des denrées saines et locales. En Lorraine un PAT (Projet Alimentaire Territorial) a été mis en place afin de contrer le modèle d'aide alimentaire traditionnel et mettre en place une sécurité sociale alimentaire. En Auvergne-Rhône-Alpes, les épiceries sociales et solidaires se sont regroupées dans le projet "Accessible" pour poursuivre le même but en privilégiant l'accès à des productions agricoles proches.

La sécurité sociale alimentaire permet un changement de paradigme et de vision de l'aide alimentaire. L'aide alimentaire n'est plus vue comme une aumône mais comme un droit imprescriptible pour chaque être humain de pouvoir bénéficier de denrées suffisantes et de qualité, indispensables à sa survie en bonne santé. En quelque sorte, il s'agit pour nous de défendre un service public de l'alimentation

Lors du dernier Conseil Municipal, à l'occasion d'une délibération au sujet de la ferme des Jalles, vous avez abordé la question de la sécurité alimentaire. Pourtant, aucune trace de décision politique dans ce sens. Nous souhaiterions qu'un chantier soit ouvert à l'échelle de la commune sur le sujet.

Pourriez vous, Monsieur le Maire, nous expliquer quels vont être vos décisions pour tendre vers la sécurité sociale alimentaire ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES